



No No 007

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

- C.E.N.I -

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

N°.....C.E.N.I./BN/.....

Conakry, le 11 JAN 2013

Le Président

A

Monsieur le Juge de Paix de ~~Keoundara~~

Objet : Information et Saisine

Monsieur,

Dans le cadre de la restructuration de la commission électorale nationale indépendante (CENI), il nous plait de vous informer qu'il doit être mis en place les démembrements de cette institution dans toutes les préfectures et sous-préfectures de la République de Guinée.

L'article 11 de la loi L/2012/016/ portant Organisation et Fonctionnement De La Commission Electorale Nationale Indépendante de la République de Guinée, dispose : « *avant d'entrer en fonction tout membre de la CENI doit prêter serment* » (Copie de la loi organique)

Cette disposition légale est reprise à l'article 40 du règlement intérieur de la CENI pour être appliqué Mutatis mutandis aux membres des démembrements.

C'est pourquoi, pour être en conformité avec les dispositions légales précitées, je sollicite qu'il vous plaise de recevoir le serment des membres des démembrements de la CENI du ressort de votre juridiction, dont la liste et la décision de nomination vous seront soumises par le délégué représentant la CENI.

Aussi, voudrez- vous mettre à disposition le Greffier de votre juridiction pour dresser le procès verbal de la mise en place du bureau du démembrement précité.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie Monsieur le Juge, de croire en l'expression ma considération distinguée.

